

*Mission Permanente de la République du Congo
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of the Republic of the Congo
to the United Nations*

**DÉCLARATION
DU CHEF DE LA DÉLÉGATION
DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO,
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA
COOPÉRATION,
Son Excellence Monsieur Basile IKOUEBE
AU DÉBAT GÉNÉRAL
DE LA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

New York, le 1^{er} octobre 2012

Monsieur le Président,

En dépit des progrès enregistrés dans le domaine du savoir et de la prévision, l'évolution de l'humanité demeure soumise à des incertitudes. Le travail des Nations Unies, instance appropriée pour la recherche de solutions collectives s'en trouve chaque jour fortement affecté.

La persistance et la résurgence des foyers de tension de toutes sortes dans le monde constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, hypothèquent la réalisation de tout projet pérenne de développement et compromettent dangereusement la promotion et la protection des droits de l'homme.

C'est dans ce contexte que s'est ouverte la Soixante-septième session de l'Assemblée Générale sous le thème « ***ajustement ou règlement des différends internationaux ou des situations par des moyens pacifiques*** ». Ma délégation salue ce choix, qui du reste s'inscrit dans le prolongement du thème de la session précédente consacré à la médiation, et qui traduit fort opportunément les préoccupations de l'heure et les aspirations de nos Etats.

Il y a un an, intervenant à cette tribune, j'affirmais l'importance et la nécessité de la médiation comme outil indispensable pour la prévention et le règlement des conflits qui a fait ses preuves non seulement en Afrique, mais aussi partout dans le monde et de tout temps.

Monsieur le Président,

Longtemps soumis aux affres des conflits armés dans les années 90, le Congo a fait le choix de la médiation et du dialogue. Grâce aux vertus de cet engagement, mon pays a pu surmonter les turbulences socio-politiques de son histoire récente. Aujourd'hui, la paix qui règne sur l'ensemble du pays a ouvert la voie à la dynamique du renforcement du processus démocratique et du développement économique.

La tenue dans la sérénité des élections législatives à deux tours, le 15 juillet et le 5 août 2012 et la célébration dans la paix, le 15 août de cette année, du 52^{ème} anniversaire de la fête de l'indépendance à Kinkala, Chef-lieu du Département du Pool, longtemps livré à la violence armée, constituent autant d'illustrations de cette évolution positive.

C'est fort de ce vécu que le Congo exprime sa profonde préoccupation devant les crises persistantes qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pendant longtemps, l'Afrique a été le théâtre de prédilection des conflits. Aujourd'hui, certains pays africains, voire une région entière comme le Sahel restent encore exposés à l'instabilité et à des crises encore plus complexes. Plusieurs réunions consacrées aux conflits en Afrique figurent à l'ordre du jour des réunions de haut niveau au cours de la présente session de l'Assemblée générale : tout un indicateur d'instabilité. Cependant, on conviendra que ces conflits et ces crises qui ont émaillé le continent africain tout au long de son histoire depuis les indépendances, l'ont aussi enrichi d'initiatives de médiation et ont mobilisé des énergies en vue de leur règlement par les voies pacifiques.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo connaît une grave crise dans sa partie orientale caractérisée par des violences à répétition et à une tragédie humanitaire qu'entretiennent des groupuscules armés du M23 et autres forces négatives. Cette situation constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité ainsi qu'à l'intégrité et au développement de ce pays frère. Au-delà, ses conséquences politiques, sécuritaires socio-économiques et humanitaires s'étendent à l'ensemble de la Région des Grands Lacs.

Les Chefs d'État et de Gouvernement de la région, réunis au sein de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, se sont investis dans la recherche de solutions pacifiques.

Je voudrais saisir l'occasion que m'offre cette tribune pour saluer une fois de plus l'initiative du Secrétaire général Ban Ki-moon qui a organisé le 27 septembre dernier une réunion de haut niveau sur la situation de la RDC ; ce qui

ne manquera pas de donner une impulsion au processus de la CIRGL appuyée par l'Union africaine. D'ores et déjà, le Congo qui est engagé dans cette entreprise en tant que pays voisin et Etat membre de la CIRGL et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, s'associe aux conclusions de cette importante rencontre, en formant le vœu de les voir se concrétiser dans les meilleurs délais possibles, afin que la RDC recouvre sa stabilité et joue le rôle attendu de ce grand pays situé au cœur de l'Afrique.

Notre Région poursuivra ses efforts pour atteindre les objectifs visés, et utilisera tous les mécanismes existants pour y parvenir.

Toujours dans cette dynamique de la quête de la paix et de la sécurité collective, les pays de la sous-région d'Afrique centrale se retrouveront au Congo qui abritera en décembre prochain la trente cinquième réunion ministérielle du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale. Ce sera l'occasion de célébrer le 20^{ème} anniversaire de cet organe de l'Assemblée générale et de poursuivre la concertation sur le règlement des crises dans la sous-région.

L'effondrement de la démocratie au Mali, ce pays qui fut naguère un exemple de démocratie en Afrique, est un recul que mon pays a condamné, tout en appelant au retour à l'ordre constitutionnel. La grave crise provoquée par la partition de facto de ce pays, suite à l'occupation de la partie nord par des groupes terroristes, ne peut occulter la menace qui pèse désormais sur la paix, la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région du Sahel, d'où l'urgence de la finalisation et de l'opérationnalisation de la stratégie globale sur le Sahel.

La dégradation de la situation humanitaire alliée aux risques de contagion du terrorisme appelle la mise en œuvre urgente des décisions de la CEDEAO avec l'appui de l'Union Africaine, des Nations unies et de la communauté internationale, pour qu'à l'avenir, ce précédent dangereux ne se reproduise nulle part ailleurs et dissuade de toutes velléités de déstabilisation et de partition d'un État par des groupes terroristes.

Ma délégation ne peut que se féliciter de l'évolution positive du processus politique mis en place par l'Union africaine en Somalie qui a culminé avec l'élection le 10 septembre 2012, du nouveau Président de la République, S.E.M. **Hassan Sheikh MOHAMMUD.**

Certes, les défis demeurent nombreux, notamment ceux de la sécurité, de l'unification et de la réconciliation, de la construction de l'état de droit, pour ne citer que ceux-là. A cet égard, Il nous faut accompagner la Somalie dans la consolidation des acquis de ces derniers mois et inscrire toute action en sa faveur dans le cadre d'une stratégie globale de reconstruction et de développement de l'ensemble du territoire somalien et maintenir une approche coordonnée, organisée et cohérente de la communauté internationale en appui aux efforts de l'AMISOM.

Concernant le différend qui oppose la jeune République du Soudan du Sud et la République du Soudan, ma délégation exhorte les deux pays à faire preuve de volonté politique et à ne ménager aucun effort, afin de parvenir à la signature de l'Accord global, tel que le préconise la vision de l'Union africaine portant sur l'existence de deux Etats viables et pour une paix durable. Nous soutenons les négociations engagées par l'Union Africaine en Ethiopie sur cette question.

Monsieur le Président,

En dehors du continent africain et s'agissant particulièrement du Moyen orient, la persistance de la violence dans certains pays continue d'hypothéquer les perspectives de paix dans la région, sans parler de la situation de blocage dans laquelle se trouve le processus de paix entre Israël et la Palestine après plusieurs décennies, et surtout 10 ans après l'adoption de l'initiative arabe de paix. La place de l'Etat de Palestine est au sein de cette enceinte.

Le printemps arabe ne saurait éclore au détriment des intérêts d'un peuple qui a droit, comme tout autre, à vivre en paix avec ses voisins dans un Etat viable. La guerre civile que connaît la Syrie et particulièrement la situation dramatique dont sont victimes les populations civiles préoccupe mon pays.

Face aux risques de déstabilisation généralisée que présente cette situation pour la sous-région et pour le monde, nous appelons à un règlement concerté et négocié qui privilégie les intérêts des divers protagonistes, en vue de mettre fin à l'escalade de la violence et aux graves violations des droits de l'homme.

S'agissant du péril nucléaire qui représente, somme toute, une grave menace pour l'humanité, il est urgent que les Etats dotés de l'arme nucléaire assument la responsabilité qui leur incombe de mettre en œuvre des mesures concrètes

permettant de progresser vers un réel désarmement nucléaire, tout en veillant à la prohibition de la prolifération nucléaire à des fins militaires. Nous réaffirmons la nécessité de respecter les 3 piliers du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et le droit de chaque Etat de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le contrôle de l'AIEA.

Dans le cadre des activités liées à la sûreté et la sécurité nucléaires, la République du Congo se félicite de la tenue du Sommet de Séoul, du 26 au 27 mars 2012 ainsi que de la réunion de haut niveau sur le terrorisme nucléaire organisée en marge de cette session, le 28 septembre 2012.

Mon pays a, au demeurant, marqué sa disponibilité à coopérer avec les instances habilitées. En témoignent les visites de travail effectuées à Brazzaville par les experts du Comité 1540 du Conseil de Sécurité et ceux de l'AIEA, respectivement en juin et juillet 2012.

Ces visites ont permis au Congo d'élaborer un Plan national de mise en œuvre de la résolution 1540 sur la prolifération nucléaire, d'une part, et de formuler des recommandations sur la gestion des sources de rayonnements ionisants et l'élaboration d'un plan d'action pour le renforcement du contrôle réglementaire des sources de radiation et des matériaux radioactifs, d'autre part.

Il est regrettable que la Conférence des Nations Unies pour un Traité sur le commerce des armes qui s'est tenue à New York, du 2 au 27 juillet 2012, n'ait pu parvenir à une plateforme consensuelle pour réglementer le commerce des armes. Dans ce contexte, ma délégation appelle à la reprise, dans un délai raisonnable, de cette importante conférence aux enjeux vitaux pour les peuples et la stabilité des Etats.

Monsieur le Président,

L'agenda du développement des Nations Unies peine à accompagner durablement nos pays dans leurs efforts inlassables pour le développement économique et le bien-être des populations. Les engagements pris par les pays industrialisés au cours des grandes conférences internationales, sous l'égide des Nations Unies ne sont toujours pas respectés.

La crise économique et financière mondiale continue à fragiliser les économies du monde entier, aussi bien celles des pays développés que celles des pays en développement.

Nous sommes également préoccupés par la persistance de la crise de la zone euro et ses effets qui ont une incidence considérable sur la réalisation des objectifs du développement social au niveau international, y compris ceux du Millénaire pour le Développement. Les domaines tels que la lutte contre la pauvreté, l'emploi, l'éducation, la santé en sont tributaires.

Devant une telle conjoncture, ma délégation réaffirme la responsabilité et le rôle central des Nations Unies pour forger l'esprit de solidarité et de coopération afin que les engagements pris dans les domaines de l'aide au développement et du financement du développement soient tenus.

Parallèlement, toutes les voies et initiatives innovantes doivent être explorées, aux fins d'une mobilisation effective des ressources financières additionnelles nécessaires pour faire reculer le sous-développement.

Pour notre part, fort du climat politique apaisé et de la sécurité retrouvée, nous nous attelons à poursuivre l'amélioration des finances publiques et à dégager davantage de ressources internes pour la réalisation des priorités que le Gouvernement congolais s'est fixé en 2012, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'assainissement des principales villes de notre pays.

Dans le même élan, et conformément au Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), dans le cadre du NEPAD, le Congo continue à se doter des moyens visant à renforcer son statut de pays de transit en Afrique Centrale.

La réalisation des routes menant aux frontières des pays voisins (Cameroun et Gabon), la perspective du pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa, l'extension et la modernisation des aéroports de Brazzaville et Pointe-Noire ainsi que le Programme pluriannuel de réhabilitation et de construction de la navigation fluviale, participent de cette politique de mise en place des infrastructures appropriées.

De même, au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont le 11^{ème} Sommet s'est tenu en juillet 2012, à Brazzaville, la République du Congo poursuit une politique d'intégration sous régionale volontariste, s'appuyant en cela sur le Programme Economique Régional (PER) adopté en janvier 2010.

L'adoption du passeport biométrique CEMAC, l'évolution positive que connaît le projet de transport aérien communautaire (Air CEMAC), ainsi que les moyens financiers dont entend se doter l'institution, contribueront assurément à propulser, plus en avant, l'ensemble de la sous-région sur la voie de l'intégration et de la prospérité partagée.

Ces efforts de redressement économique visent à atteindre le statut de pays émergent, à l'horizon 2025, par le biais de l'industrialisation et de la modernisation en vue d'assurer une vie meilleure aux populations congolaises qui, nous le rappelons, ont été durement affectées par la tragédie survenue le 4 mars 2012, suite à l'explosion du dépôt d'armes dans une caserne militaire à Brazzaville.

C'est le lieu d'exprimer, une fois de plus, notre profonde reconnaissance à l'ensemble de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, publics et privés, pour l'accompagnement multiforme inestimable dont nous avons bénéficié en cette circonstance.

Monsieur le Président,

Les changements climatiques demeurent encore une menace grave pour l'équilibre de l'humanité. Nous devons admettre malheureusement, que nous n'avons pas agi suffisamment pour inverser leurs effets négatifs sur l'environnement. Il importe donc de trouver très rapidement des solutions susceptibles de garantir aux générations futures un avenir meilleur.

A cet égard, ma délégation a pris une part active, en juin 2012, à la Conférence des Nations unies sur le Développement durable (Rio+20), qui a été un haut lieu d'échanges sur le défi du développement durable. A cette occasion le Président du Congo, son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO a porté la voix de l'Afrique à Rio de Janeiro, en sa qualité de Porte-parole de l'Afrique.

Tout en se félicitant du diagnostic et de la réaffirmation des positions consensuelles dégagées par cette conférence, ma délégation marque sa préoccupation devant le manque réel d'avancées significatives sur les questions importantes du cadre institutionnel du développement durable, de la gouvernance internationale de l'environnement et des moyens de mise en œuvre.

Toutefois, bien que toutes les préoccupations de l'Afrique n'aient pas été prises en compte, la position commune africaine est tout de même bien reflétée dans le document final de Rio+20, grâce à la pugnacité et la détermination du Groupe africain qui est resté uni et s'est investi tout au long du processus de négociation en faisant valoir la position de l'Afrique.

Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre au groupe africain de New York les félicitations du **Président SASSOU NGUESSO** et exprimer particulièrement ses remerciements au groupe d'experts conduit par le Kenya et son Représentant Permanent.

La 67^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies constitue une étape très importante pour le suivi des résultats de Rio+20. J'invite de nouveau les négociateurs africains à rester unis et vigilants dans la défense des intérêts de l'Afrique sur cette question vitale, notamment dans le cadre du processus intergouvernemental qui préparera le rapport devant proposer des options pour une stratégie de financement efficace du développement durable, afin de faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation effective.

Monsieur le Président,

La réforme du Conseil de Sécurité continue d'occuper une place importante dans notre agenda. Les négociations intergouvernementales dont le huitième cycle vient de s'achever à l'issue de la série des réunions thématiques programmées dans ce cadre, ont révélé de sérieuses divergences de vues des Etats et des groupes régionaux et groupes d'intérêt.

Toutefois, l'étape à laquelle nous sommes parvenus devrait permettre d'amorcer les négociations sur les questions de fond.

J'en appelle donc à l'esprit de flexibilité et de compromis en vue de parvenir à l'adoption d'un document consensuel de négociation, conformément aux principes qui guident ce processus, tout en rappelant que justice doit être faite à l'Afrique qui est sous représentée au sein de cet organe.

Monsieur le Président,

Au terme de mon propos, je ne puis m'empêcher de revenir sur la problématique de la gouvernance internationale entendue comme la gouvernance démocratique des affaires du monde dans ses principaux aspects :

- D'abord, la gouvernance politique et de sécurité à travers la nécessaire réforme du Conseil de sécurité et le rôle accru accordé à l'Assemblée générale des Nations Unies en sa qualité d'organe le plus représentatif ;
- Ensuite, la gouvernance économique en conférant une compétence élargie au Conseil économique et social en vue de promouvoir un véritable développement en faveur des pays pauvres permettant d'établir l'équilibre entre les régions du monde ;
- Enfin, la gouvernance environnementale par la mise en place d'une institution internationale dotée de réels pouvoirs pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

Cette quête légitime est une exigence des temps présents et l'expression partagée par la majorité des États membres de notre organisation universelle. La confiance et la crédibilité de notre organisation commune en sortiront renforcées, si nous parvenons à relever ce défi de la gouvernance internationale dans un mouvement de solidarité pour créer un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste pour le bien-être de tous.

Je vous remercie. /

